

Les annexes et le lit majeur

Qu'est-ce que c'est ?

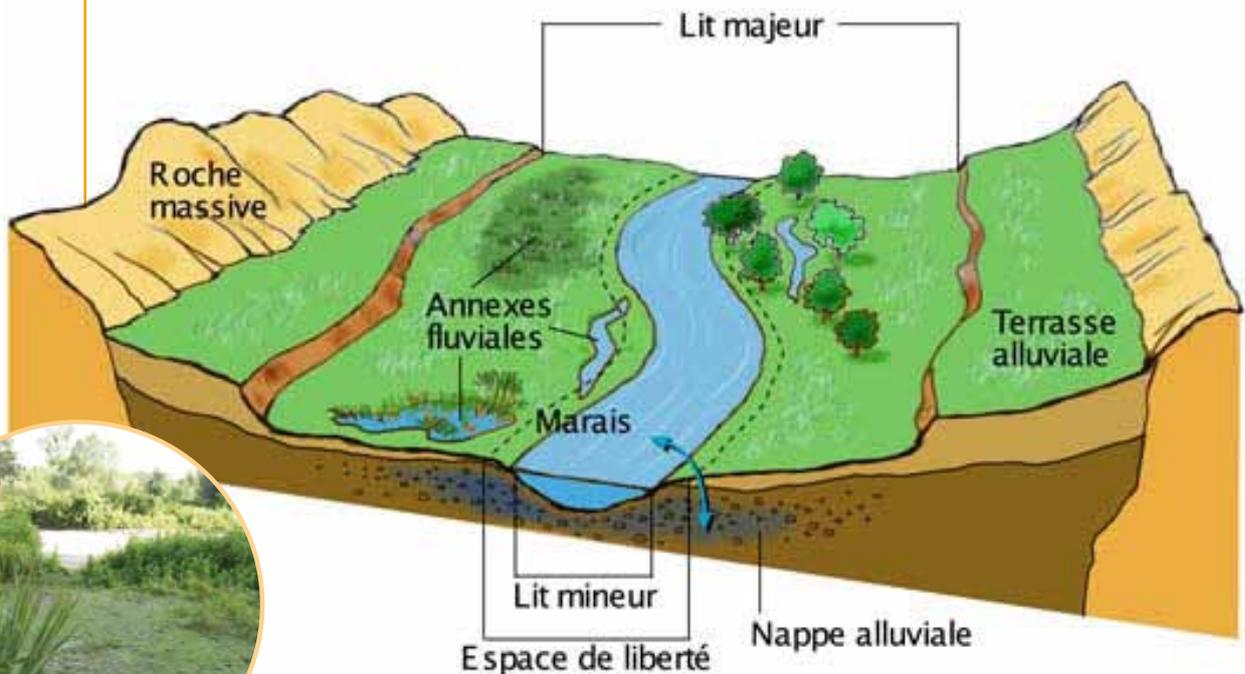
Les annexes hydrauliques ou fluviales sont des petits fossés, bras morts ou dépressions en berges (souvent appelées noues), situées dans le lit majeur de la rivière, c'est-à-dire dans le champ d'expansion naturel des crues.

Ces zones humides situées en bordure immédiate des rivières sont en eau au moins une partie de l'année et certaines s'assèchent naturellement en été, permettant ainsi le développement d'une végétation terrestre riche et spécifique.

La présence d'annexes hydrauliques est nécessaire. Leurs fonctions participent au bon état des cours d'eau :

- véritables « zones tampons » elles contribuent à l'épuration naturelle des eaux provenant de l'ensemble du bassin versant,
- elles jouent un rôle de « régulation hydraulique » par leur inondation en hiver et la restitution des volumes stockés pendant la période d'étiage (été),
- elles permettent la reproduction de certaines espèces piscicoles qui y trouvent des zones abritées notamment lors des crues, ainsi qu'une végétation spécifique nécessaire à leur ponte,
- elles accueillent une faune et une flore riches et diversifiées avec de nombreuses espèces patrimoniales.

Les annexes hydrauliques dans le lit majeur d'une rivière





Végétation spécifique dans une prairie humide inondée

Ouvrage de régulation des niveaux d'eau dans une frayère aménagée



Pourquoi et où intervenir ?

Certaines de ces annexes se retrouvent au fil des années « fermées » par le dépôt naturel des sédiments, par le développement d'une végétation trop dense ou encore colonisées par des espèces exotiques « invasives ». D'autres sont transformées, remblayées ou déconnectées du cours principal de la rivière. Tout cela perturbe leur fonctionnement, voire, entraîne leur disparition.

Des interventions légères sont possibles pour entretenir ces espaces ou restaurer leurs fonctionnalités. Les sites prioritaires ont été identifiés par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA).

Les FDPPMA 79 et 49 s'engagent à porter les travaux de restauration écologique de 7 annexes hydrauliques dans le cadre du CTMA ; 3 sites sont situés en Deux-Sèvres et 4 en Maine-et-Loire. Pour les autres la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SMVT et la CASLD.

Que propose le CTMA ?

ACTIONS	Où	COMMENT FAIRE
Restaurer, gérer et entretenir les zones humides existantes	2 annexes hydrauliques en Maine-et-Loire	Effectuer des travaux légers d'entretien de la végétation bordant l'annexe, prévoir l'arrachage des espèces exotiques « envahissantes » et favoriser la connexion avec le cours principal de la rivière (gestion des encombres, évacuation des remblais, ...).
Aménager des zones de fraie pour la reproduction du brochet	Restauration de 11 annexes hydrauliques en Deux-Sèvres, et 4 en Maine-et-Loire, d'une superficie totale d'environ 47500 m ² .	Les travaux consistent à : Travailler sur la topographie de ces zones, gérer la végétation alentour et prévoir éventuellement des ouvrages de régulation des niveaux d'eau. Ces actions qui présentent notamment un intérêt halieutique seront menées en partenariat avec les FDPPMA 79 et 49. Leur bon fonctionnement dans le temps nécessitera la participation active des associations de pêche locale (AAPPMA).

